

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

2^e Année — 1896

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1896

LE
VIEUX CHATEAU DE CORBEIL
ET LA
DÉMOLITION DE SA TOUR EN 1714

La Seine divise Corbeil en deux parties inégales ; la ville proprement dite occupe la rive gauche sur des terrains naguère empruntés au territoire d'Essonne. La rive droite était donc hors la ville et ne comprenait que les deux faubourgs, Saint-Jacques en aval, et Saint-Léonard, en amont du fleuve. Un pont très ancien unissait autrefois comme aujourd'hui la ville aux faubourgs et, à l'entrée de ce pont, sur la rive droite de la Seine, une forteresse, dite *tête de pont*, en défendait l'accès. L'emplacement de ce château fort est encore marqué de nos jours par les deux petites places carrées qui existent à cet endroit à droite et à gauche de l'entrée du pont. Celle de droite, en venant de la ville, porte encore le nom significatif de *Place de la tournelle*, et les deux grands murs qui baignent leurs pieds dans la Seine en aval et en amont du pont, indiquent clairement des restes de fortifications.

L'historien de la Barre, ancien prévost de Corbeil, parle de ce château comme d'une construction très ancienne : (1)

« Toutefois il est certain que Charles le Chauve fit fortifier le
« pont du costé de la Brie par le moyen de ce chasteau, lequel (au
« temps que l'on n'usoit point d'artillerie) estoit d'assez bonne def-
« fence, à cause qu'il est flanqué de cinq tourelles, et estoit attaché
« à une haute tour qui lui servoit de donjon. Le Chasteau est main-

(1) *Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, Paris 1647, in-4°, page 10.

« tenant en ruine, et cette tour, que l'on appelloit *le Hourdy*, a esté
« sapée jusques aux fondemens. »

Ailleurs, de la Barre dit que cette grosse tour, sorte de donjon, était habitée, avant les guerres civiles, par le capitaine de Corbeil qui « faisoit sa demeure au chasteau qui est sur l'avenue du pont, « du costé de la Brie. Ce pont est basti sur la rivière de Seine et « composé de neuf arches de pierre de taille. »

Et plus loin, à propos du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590, de la Barre dit encore :

« Le 24 dudit mois septembre), les Espagnols braquèrent quatre
« canons sous les ormes du carrefour St-Léonard, et en battirent
« le Chasteau qui est sur l'advenue du pont, qui joint la ville au
« faux-bourg. Morsang, Capitaine du Chasteau, sachant que la
« place n'estoit pas tenable, l'avoit garnie de fagots pour y mettre
« le feu quand il seroit contraint de la quitter, ce qu'il fit aussi tost
« qu'il sentit que le canon, en dix ou douze volées, avoit percé à
« jour la muraille en divers endroits; il mit le feu au chasteau qui
« en est demeuré désolé. Avant que de se retirer, pour amuser l'en-
« nemy, il jetta une douzaine de soldats dedans la tour du Hourdy,
« qui servoit de donjon au Chasteau, et estoit de meilleure estoffe
« que le reste du bastiment; il leur avoit donné des vivres et des
« munitions pour s'y maintenir quelques jours: Cependant les
« Espagnols se saisirent du Chasteau, esteignirent le feu et s'accom-
« modèrent de ce qui restoit entier. » (1)

Cet épisode du siège de Corbeil fut le commencement de la ruine de cette forteresse; elle ne fut plus réparée et son état de délabrement alla s'accroissant de plus en plus jusqu'au moment de sa disparition finale qui eut lieu dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

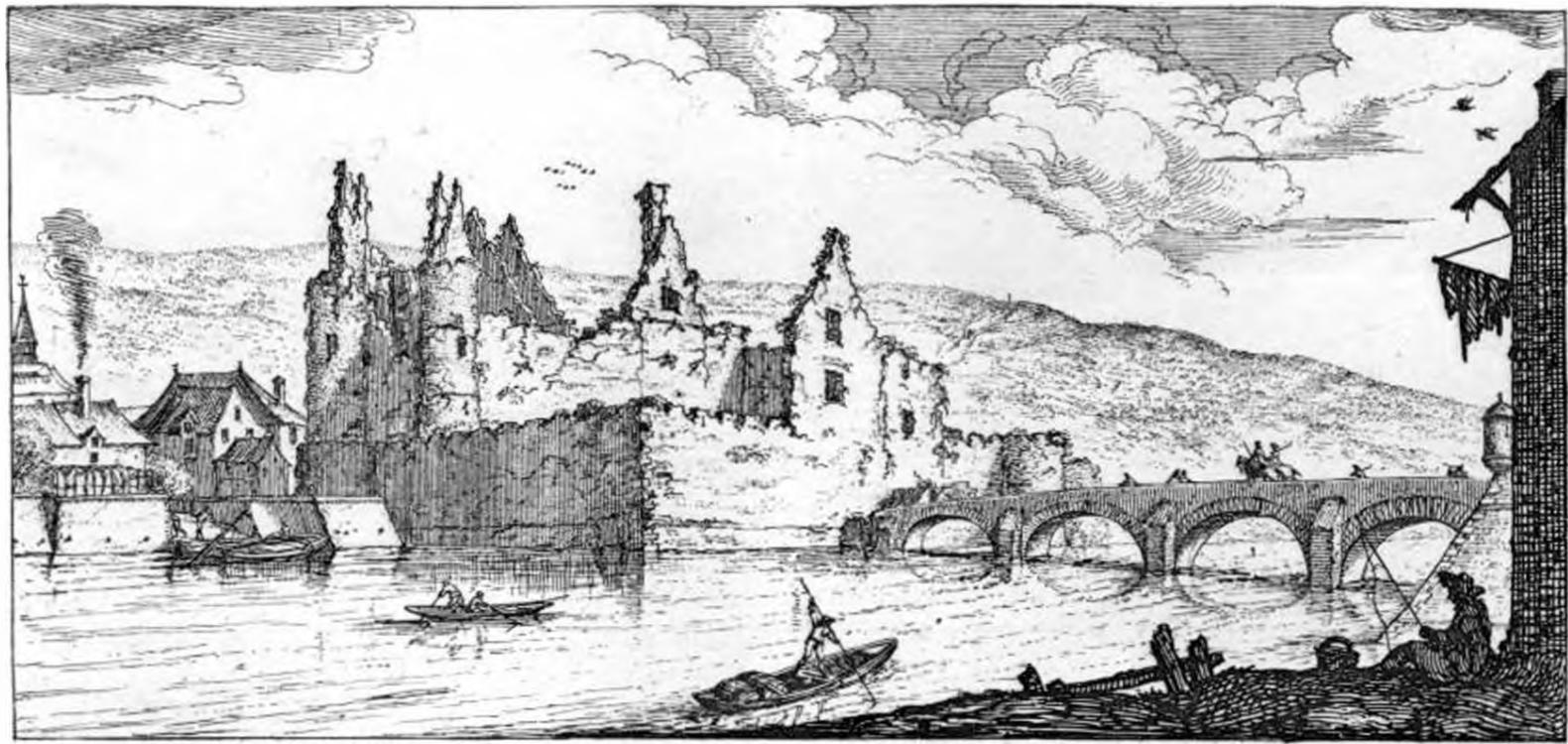
Une gravure des *Antiquités nationales* de Millin (2) nous montre ce vieux château ruiné, dont les murs, élevés encore, dominent les maisons qui sont venues se construire autour et qui servent en quelque sorte de contre-forts à ses murailles délabrées.

La jolie gravure de Flamen, dont nous donnons la reproduction, représente la forteresse au XVII^e siècle, entière encore, mais complètement dévastée.

On en a une représentation plus ancienne dans la vue cavalière

(1) *Antiquités de la ville, comte et châtellenie de Corbeil*, pp. 259-260.

(2) Paris, 1791.



B. Flamen. in. et. sc. *Le viel Chasteau et partie du pont de Corbeil veu du costé de Seine-mont.* *avec privil. du Roy*

de Corbeil par Chastillon, de la fin du XVI^e siècle, et presque contemporaine du siège de 1590.

On y voit que cet ouvrage de défense, dont la base baignait dans la Seine, était entouré par derrière d'un fossé alimenté par l'eau du fleuve, fossé qui existe encore à l'état de souterrain allant du port des boulangers à celui des gendarmes, en aval et en amont du pont, et qui sert aujourd'hui de caves à plusieurs maisons de ce quartier, qui ont été construites depuis au-dessus de ce fossé en partie comblé.

On le traversait sur un petit pont pour arriver à la porte, dite porte de Brie (1), qui donnait accès sur le grand pont par lequel on allait à la ville proprement dite.

Cette porte était flanquée de deux tours ; en 1714, une seule subsistait encore, c'était celle qui occupait la petite place de la Tournelle, maintenant plantée d'arbres. Elle se trouvait dans un état de ruine qui était une menace permanente pour les passants, toujours nombreux à cet endroit, et le représentant de l'autorité centrale, d'accord avec la municipalité de la ville, résolut de la faire démolir, ce qui fut exécuté.

Nous avons retrouvé dans les archives de la ville les pièces en vertu desquelles fut décidée et entreprise la démolition de la tour dont nous venons de parler ; c'est une page intéressante de l'histoire monumentale de la ville de Corbeil qu'il nous a paru utile de faire connaître ; on s'en rendra compte en lisant ces documents, que nous reproduisons ci-après.

La suppression de cette tour fut le commencement de la fin de ce vieux château dont l'origine remontait à une époque très lointaine et qui était peut-être contemporain de la fondation de la ville de Corbeil. Le siège de 1590 en avait déjà commencé la ruine ; cette démolition de 1714 en enleva la partie la plus importante et la plus pittoresque et fut le prélude de sa disparition totale qui eut lieu, comme nous venons de le dire, vers la fin du siècle dernier, ne laissant que les substructions que nous voyons aujourd'hui.

A. DUFOUR.

(1) Corbeil avait deux autres portes : la porte St-Nicolas, au Sud, et la porte de Paris, au Nord ; cette dernière se trouvait tout près de l'ancien château de la ville bâti par Louis le Gros et immédiatement après le bras principal de la rivière l'Essonne qui baignait de ce côté les murailles de la ville. L'emplacement du château de Louis le Gros est occupé actuellement par les grands moulins de Corbeil.

A MESSIEURS LES MAIRE, LIEUTENANT ET ESCHEVINS
DE LA VILLE DE CORBEIL.

Vous remontre le Procureur du Roy de l'hostel de ville qu'une des tours du vieil chasteau qui est à main gauche en entrant dans la ville par le fauxbourg Saint-Léonnard, proche et à costé de la porte qui sert d'entrée à ladite ville et de sortie d'icelle par ledit fauxbourg, estante remplye d'ouvertures considérables et crevée de toutes parts, elle menace d'une chute prochaine, ce qui pouroit causer du damage et mesme écraser ceux qui entrent et qui sortent par ladite porte, c'est pour quoy ledit Procureur du Roy est obligé de vous donner la présente requeste.

A ces causes vous requiert, Messieurs, ledit Procureur du Roy qu'il vous plaise ordonner qu'à sa diligence il sera incessamment mis ouvriers et massons pour faire la démolition de ladite tour en telle sorte que le publique n'ayt plus lieu de craindre la chute de ladite tour et que les matéreaux qui proviendront de ladite démolition seront vendus après trois publications, que sur le prix qui proviendra de la vente d'yceux, les ouvriers et massons seront payez et le surplus mis entre les mains du greffier dudit hostel de ville en attendant la destination qui en sera faite. Et vous ferez bien.

PAUMIER.

Plus bas, et d'une autre écriture, on lit la note suivante :

Nous, avant faire droit sur la présente requeste, ordonnons que la tour en question sera vüe et visitée par André Pouillot, maitre masson et juré expert demeurant à Corbeil, pour conoistre si elle est en un péril évident d'une prochaine chute dont il nous fera son rapport qui en contiendra l'état.

Fait le 27 Janvier 1714.

MESNARD.

L'AN MIL SEPT CENT QUATORZE, le vingt huitième jour de janvier jay, André Pouillot maitre maçon, entrepreneur et juré expert, demeurant au faulbourg de Saint-Léonnard de Corbeil, soussigné, certiffie qu'en vertu de l'ordonnance de Messieurs les maire, lieutenant et eschevins audit Corbeil en datte du vingt sept du présent mois, étant ladite ordonnance rendue sur la requeste de Monsieur le Procureur du Roy de l'hôtel de ladite ville, jay me suis transporté en un lieu appellé le vieil-château situé audit faulbourg de Saint-Léonnard de ladite ville, où estant, j'aurois veu visitté et examiné une grosse tour ronde qui est attenant le passage du petit-pont qui conduit au grand pont et dans ladite ville, et après l'avoir veüe et visittez de toutes parts, j'ay remarqué que ladite tour est entièrement en ruine et que la partie qui est du côté du chemain et pont qui conduit du faulbourg dans ladite ville est entrouverte, divercée, corrompüe, penchante et menassant ruine totale de fond en comble et ne peult plus subsister aulcunement en l'état qu'elle est présentement, et venant à tomber comme elle le pourra faire au premier dégel ou temps humide qu'il fera, elle pouroit causer un préjudice considérable aux voituriers et harnois qui y passent journellement et par sa chute

elle empescherait la liberté du commerce des voituriers par terre et même d'apporter aucuns grains en ladite ville du côté de la Brie.

Pourquoy mon avis est qu'il est absolument nécessaire, pour éviter un péril éminent dont le public est menassé par la mauvaise qualité de la dite tour, d'y mettre des ouvriers incessamment pour en démolir la partie qui est du côté du dit chemin et pont, ne pouvant plus subsister en l'état qu'elle est, laquelle démolition coustera la somme de cent cinquante livres et après laquelle démolition faite, il conviendra de jeter et transporter les immondices et démolitions qui en proviendront dans les fossez qui sont attendant pour rendre le chemin libre aux passants, ce que j'ay certifié d'abondant vray et véritable; enfoi de quoy j'ay signé le présent proces-verbal de visitte pour servir et valloir ce qu'il appartiendra ainsy que de raison.

A. POUILLOT.

A MESSIEURS LES MAIRE ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE CORBEIL.

Vous remontre le Procureur du Roy que par le rapport d'André Pouillot, juré-expert nommé par vostre ordonnance du 27 janvier dernier, la chute prochaine de la tour qui est au vieil chasteau de cette ville, proche l'entrée d'icelle du costé de la Brie, estant assurée, à ces causes requiert le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que la dite tour sera abbatue et démolie par ouvriers qui seront pris à cet effet à la requeste et diligence du dit Procureur du Roy, pour après ladite démolition estre les dits ouvriers payés de la somme qu'il conviendra sur les deniers communs de l'octroi de la dite ville, à ce faire le receveur contraint, quoy faisant serez déchargés et vous ferez bien.

30 Janvier 1714.

PAUMIER.

Plus bas se lit la note suivante :

Nous, ayant égard à la présente requeste et réquisitoire du Procureur du Roy, veu le rapport d'André Pouillot, juré-expert par nous nommé d'office du 28 janvier dernier, par lequel appert que la partie de la tour qui est le long du chemin du faulbourg à la ville est dans un péril éminent d'une chute prochaine qui seroit fort préjudiciable au public. Nous, pour éviter la dite chute et les accidens qui en arriveroient, ordonnons que la dite partie de la dite tour qui menace ruine sera incessamment démolie par ouvriers qui y seront employez par le dit Procureur du Roy et à sa dilligence, lesquels seront payez de leurs paines sur les deniers d'octroy de cette ville et faulxbourgs, à l'effet de quoy sera dellivré une ordonnance suivant et ainsy qu'il appartiendra.

Faict le 30 janvier mil sept cent quatorze.

F. VYNAND

GUYMARD.
